

GAZETTE DE LAUSANNE

ET JOURNAL SUISSE.

Les personnes dont l'abonnement expire à fin août sont priées de le renouveler. L'époque de celles qui se trouvent dans ce cas est indiquée sur l'adresse.

Affaires d'Orient.

CONSTANTINOPLE 19 juillet. C'est vers la fin du Ramadan, époque consacrée parmi les turcs aux jeûnes et aux pratiques de la dévotion, qu'a éclaté parmi les janissaires de la capitale l'insurrection la plus effrayante. Les autorités ne s'y attendaient point. Tous les bureaux des ministres étaient fermés. Il n'émanait aucun ordre du grand visir ni du Kiaja Bey; à peine voyait-on quelques pavillons parcourir les rues.

Les mutins mirent à profit la sécurité dans laquelle le gouvernement paraissait plongé. Cinq ortas de janissaires se révoltèrent presque à la fois; ils déposèrent cinq agas qui ne voulurent pas faire cause avec eux, et en choisirent d'autres parmi les hommes les plus féroces et déjà souillés du sang des grecs et des francs. L'émeute était d'autant plus dangereuse, que ces cinq régiments étaient en grande partie composés d'individus appartenant aux dernières classes du peuple, et qu'un grand nombre de colporteurs, de portefaix et de matelots venaient de se joindre aux révoltés.

Déjà leurs bandes parcouraient les rues de la capitale, pillant les maisons qui leur étaient désignées, et particulièrement toutes celles des grecs, massacrant tout ce qui se trouvait sur leur passage, même les musulmans qu'ils ne croyaient pas de leur parti. Une bande se jeta dans le quartier des Juifs et y commit les plus grandes horreurs. Sans respect pour les usages et les coutumes les plus sacrées de l'Orient, les bains des femmes turques furent enfoncés, et les femmes violées. Toutes les filles chrétiennes dont on put se saisir furent traitées au bazar des esclaves et vendues à l'enchère. Le plan des rebelles était de s'emparer du palais du grand visir et de se porter ensuite au sérail. Vainement Hadschiliah, grand visir, fit il les plus grands efforts pour apaiser les révoltés; il se mêla même déguisé parmi eux, et courut les plus grands dangers pour sa vie. Enfin n'ayant plus de ressources, et n'osant se fier aux autres ortas de janissaires, quoique celles-ci n'eussent point encore pris une part ouverte à la révolte, il résolut d'opposer une soldatesque à l'autre, et appela à son secours Ibrahim-Pacha commandant des troupes asiatiques campées à Bujukdere.

Après avoir répandu des sommes considérables parmi ses soldats, Ibrahim-Pacha se mit à leur tête et fondit sur les janissaires rebelles. Les rues de Constantinople devinrent alors le théâtre d'un carnage épouvantable; mais les troupes régulières remportèrent enfin la victoire. Plus de 2,000 janissaires périrent dans le combat, et quelques milliers ont été exécutés depuis lors. Le mode ordinaire de leur trancher la tête entraînant trop de longueurs, on préféra bientôt de les lier plusieurs ensemble et de les jeter à la mer. Quelques milliers des moins coupables ont été embarqués et jetés sur la côte d'Asie. Toutes les prisons de l'arsenal, le lazareth et un grand nombre de vaisseaux dans le port, sont encore encombrés de prisonniers qui attendent leur jugement.

La tranquillité a été ainsi rétablie, et la crise est, pour le moment passée. Mais elle peut malheureusement ressaisir un jour à l'autre. Les janissaires sont convaincus que le sultan et son favori Haleb-Effendi en veulent à leur corps, et qu'il s'agit depuis longtemps, dans le conseil intime du grand seigneur, de leur suppression, ou au moins de l'anéantissement de leurs plus importants privilèges. Ils croient de plus que ce projet est fortement appuyé par l'ambassadeur britannique, et les autres ministres européens. Aussi l'animosité contre les francs et les habitants de Péra est extrême.

VIENNE 6 août.

L'Orient et l'Occident semblent en ce moment occuper à la fois les cabinets de l'Europe. En même temps qu'un courrier de Madrid apportait ici d'importantes nouvelles, on recevait, par la poste de Constantinople des dépêches de l'inter-once impérial, comte de Lurzow. Le contenu de ces dépêches est, dit-on, d'autant plus intéressant que l'on observe dans la chancellerie de cour le plus profond mystère. Si l'on en croit les bruits qui circulent, ce n'est qu'avec la plus grande difficulté qu'on a pu empêcher qu'il n'éclatât une révolution à Constantinople. Il règne, dit-on, dans cette ville une si grande agitation, que la nouvelle d'une explosion effective ne surprendrait personne ici.

Le *Spectateur Oriental* annonce, sur la foi d'une lettre de Tauris, que l'ambassadeur d'Angleterre près la cour de Perse avait, à la suite d'une vive discussion avec le Schah lui-même, demandé des passeports et quitté cette résidence avec les consuls de sa nation. Une pareille résolution serait sans doute la plus grande marque d'alliance avec la Porte que pourrait donner le cabinet britannique; mais il est fort douteux qu'elle ait été prise. Les anglais ont en Asie de trop grands intérêts pour les sacrifier ainsi à la cause des turcs.

Angleterre.

LONDRES 13 juillet. La douleur et l'étonnement avec lesquels le public a reçu la nouvelle de la mort du marquis de Londonderry deviendront bien plus vifs quand on en connaîtra toutes les circonstances. Succombant sous le poids du travail et de l'inquiétude, ce ministre est mort dans un accès de délire qu'il est impossible de dissimuler.

Les fatigues extraordinaires de la dernière session du parlement, et d'importantes communications avec les différentes cours de l'Europe avaient affaibli toutes ses facultés. Dans les séances du soir de la chambre des communes, dans les relations multipliées de ses doubles fonctions, ses amis avaient observé avec alarme que son esprit éprouvait par intervalle quelque embarras, et que les effets d'une anxiété aussi continuelle avaient commencé à influer sur sa santé et sur son intelligence. Vers la fin de la session, ses travaux redoublèrent, mais l'on espérait qu'un changement de scène et d'occupation lui serait favorable.

Lord Londonderry devait, en effet, représenter l'Angleterre au congrès continental, et son départ était fixé pour la fin de cette semaine. Quoique les devoirs d'une pareille mission fussent d'une nature délicate, ce ministre avait d'abord vu dans ce voyage une occasion de relâchement et de récréation, et un des premiers symptômes visibles de l'aberration de son esprit, fut une fièvre nerveuse qui présentait à son imagination la crainte que quelque maladie ne mit obstacle à son voyage et à l'accomplissement de sa mission.

Le vendredi 9, veille du départ du roi, quand il alla prendre congé de S. M., son inquiétude se manifesta fortement aux yeux des personnes qui l'entouraient, et l'on commença à en craindre les suites. Dans la soirée, son médecin, le docteur Bankhead, fut appelé, et le trouva avec de la fièvre et des maux de tête qui le déterminèrent à ordonner immédiatement les ventouses. Le soir même, le marquis de Londonderry, accompagné de la marquise, quitta la capitale et se rendit à sa campagne de North-Cray.

Le médecin se rendit le lendemain près de son malade, il trouva que les ventouses l'avaient soulagé; mais ce mieux n'était pas tel que S. S. pût quitter le lit, et un dîner qui avait été arrangé pour ce jour là n'eût pas lieu.

Le dimanche 12, les symptômes devinrent plus caractérisés, et les accès de délire qui, depuis le vendredi, n'avaient paru que par intervalles, parurent plus fixes et déterminèrent la nature de la maladie. Cependant il paraît que, sur le soir, il y eut un peu d'amélioration. Le malade reposa dans sa chambre à coucher, et l'on ne remarqua rien d'extraordinaire. Le docteur se retira fort tard, pour reposer dans une chambre voisine.

Cependant l'inquiétude répandue dans la famille avait été assez vive pour engager à retirer de son cabinet ses pistolets, ses rasoirs, et tous les objets avec lesquels il aurait pu mettre fin à son existence. Il paraît que la nuit fut assez tranquille. A 7 heures du matin, un des domestiques de lord Londonderry alla appeler le docteur Bankhead, et lui dit que son maître désirait le voir. Le docteur se rendit de suite dans son cabinet; il trouva le malade de bout et en robe de chambre. Le marquis lui dit quelques mots, et à l'instant même il tomba dans les bras du docteur, qui s'aperçut alors qu'il s'était coupé l'artère carotide avec un petit couteau. La mort fut instantanée, sans douleur et sans effort. L'instrument était dans un petit portefeuille de poche, et avait échappé aux recherches des domestiques.

Tel est le récit du *Courrier*. Les autres journaux reproduisent les mêmes circonstances, mais y ajoutent d'autres détails.

On assure qu'à pendant son agonie, le marquis de Londonderry recouvra un moment la raison, qu'il serra la main du docteur

Bankhead, et lui dit : " Docteur, je meurs heureux ". On dit également qu'à l'audience que le roi lui donna vendredi dernier, S. M. remarqua la première le changement qui s'était opéré chez son ministre et dit à un de ses officiers : " Dieu me pardonne, " milord Londonderry a perdu tout à fait l'esprit ".

A chaque instant il se plaignait d'être environné d'assassins, et demandait quelles étaient les personnes qui se trouvaient dans la maison, parce qu'il était certain qu'on l'épiait. Lorsqu'on lui dit que son secrétaire particulier était en bas, il en douta et répondit qu'il y avait encore d'autres personnes. Le dimanche, il fit un tour de promenade; mais lorsqu'il revint il parla d'une manière tout-à-fait incohérente, et ce fut alors que ses domestiques effrayés s'empressèrent d'écarter de lui tous les instrumens offensifs.

Le samedi on lui entendit dire à une des personnes de sa maison : " Il faut que je quitte les affaires; les inquiétudes d'un homme " en place sont trop fortes pour moi; je ne puis les souffrir plus " longtems ".

La veille de sa mort, avant de se coucher, il dit à son domestique : " Il faut que je meure; l'incertitude du succès de mes " projets m'accable. Je veux mourir. "

La vie publique de lord Londonderry occupe une espace de 27 années, et l'on ne trouvera point d'époque plus fertile en évènements importants dans les annales du monde. Il commença sa carrière politique à l'âge de 21 ans, et dans tous les évènements qui arrivèrent depuis, son nom a figuré d'une manière remarquable.

Quelle que soit la différence d'opinion qu'on ait conçue à l'égard de son caractère public, il n'y a qu'un sentiment, une opinion à l'égard de son caractère privé. Il était bon et obligeant, le plus tendre mari de la plus aimable femme, l'homme le plus accompli, le maître le plus doux et le plus indulgent, charitable pour les pauvres et si affable que chacun, quoique d'un rang inférieur au sien, pouvait l'approcher et l'entretenir.

Sans s'arrêter sur les suites de cet évènement, il suffit d'observer que ce ministre formait le lien le plus intime de l'Angleterre à la Sainte-Alliance; que plusieurs combinaisons ministérielles, aussi influentes sur la politique extérieure que sur l'administration intérieure de son pays, sont en présence pour recueillir l'héritage de son pouvoir; enfin que les préparatifs du prochain congrès et la sécurité de la Porte ottomane peuvent recevoir de cet évènement quelques modifications. Au reste, les tristes circonstances de cette fin prématurée révèlent assez quelle préoccupation agitait une des têtes dirigeantes de l'Europe, dans les graves circonstances qui s'élevèrent de toutes parts, et combien est trompeuse toute confiance illimitée dans la sagesse humaine, qui trahit, à l'heure décisive, les esprits les plus supérieurs.

On ne sait pas encore qui succédera au marquis de Londonderry. Quelques personnes pensaient que ce serait son cousin-germain sir Charles Stuart, ambassadeur à Paris; mais, quoiqu'il soit un habile diplomate, comme il n'est pas orateur, la chose ne peut avoir lieu. Il est plus naturel de croire que le choix du roi tombera sur M. Canning, malgré l'espèce d'éloignement que S. M. a pour cet homme d'état habile. M. Canning a rempli les fonctions de ministre des affaires étrangères même avant le marquis de Londonderry; d'un autre côté ses talens oratoires et son influence sur la chambre des communes ne laissent guère de doute qu'il ne soit appelé au poste éminent que son prédécesseur rend si difficile à occuper.

Les lettres de Vienne du 28 juillet, portent ce qui suit :

Des logemens ont été retenus à Vienne pour l'empereur de Russie et le roi de Prusse. Tous les membres du congrès seront réunis dans cette capitale à la fin du mois prochain. Mais ce n'est point à Vienne que les délibérations auront lieu; il n'est pas certain non plus que les souverains les honorent de leur présence. La capitale autrichienne a été fixée en premier lieu comme un point central où l'on pouvait s'entendre sur l'objet et la marche des délibérations. Ces préliminaires établis, le congrès s'ouvrira soit à Verone, soit à Florence, et les discussions importantes commenceront. Il n'y a pas de doute qu'il sera question des affaires des grecs, et des conditions auxquelles les troupes autrichiennes évacueront le royaume de Naples.

On apprend qu'il s'est manifesté dans divers endroits du midi de l'Irlande une disposition à renouveler le système de désordre qui exista pendant tout l'hiver dernier, et qu'a paru suspendre seulement, mais non éteindre tout à fait l'action des lois et la famine.

Espagne.

MADRID 6 août. Le roi vient d'ordonner la mise en activité de 85 mille hommes de la milice provinciale. Cette force réunie à celle de l'armée permanente, va présenter un total de 110 à 115 mille hommes, force avec laquelle on compte mettre fin à l'insurrection et former un contre-cordon sur la frontière.

La première démarche du nouveau ministère espagnol, aura pour but de demander au gouvernement français la diminution du cordon sanitaire.

La nouvelle se répand à Madrid que les constitutionnels de Catalogne veulent à leur tour se déclarer indépendans du gouvernement actuel; d'autres provinces paraissent être dans la même intention si le roi ne consent pas à un changement total dans la marche du gouvernement.

Les nouvelles de Catalogne continuent à être désavantageuses, et démontrent dans quel abyme on allait plonger le royaume si les rênes du gouvernement eussent été confiées plus longtems à des mains inactives ou perfides. On jugera du triste état de nos frontières par le rapport officiel suivant et l'on comprendra combien les forces que le ministère y dirige actuellement deviennent nécessaires.

Rapport adressé au ministère par le chef politique de Lérida. 25 juillet.

" Dans la série des rapports que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. Exc., j'ai tâché de présenter les évènements avec toute l'exactitude possible, et je me suis même hasardé jusqu'à prédire les résultats malheureux qui viennent d'avoir lieu.

" Dans l'ordre progressif des choses, qui ont resserré notre position, j'ai dû quelquefois dépasser les bornes de mes pouvoirs lorsque les circonstances critiques du moment l'ont impérieusement exigé. Néanmoins, nous en sommes au point où toute mesure est devenue inutile, et où il ne reste plus que la force, qui doit encore être employée sans délai, non plus à détruire les factieux, mais à combattre un soulèvement général des quatre provinces de l'ancienne Catalogne qu'il faudra reconquérir.

" L'état actuel de Lérida est aussi mauvais que possible. Cette place est au moment d'être entièrement perdue; cependant elle est la seule encore libre, soutenue par la division du brigadier Torrijo, qui y est opportunément arrivé. Le fort est mal garni; le parapet en est vieux, et manque de tout appui. La grande enceinte de la place est absolument dégarinée, et sans une pièce de canon. Le château de Gardeny est dans le même cas, et il faut ajouter à tout cela que nous allons être investis par une nuée de rebelles qui couvrira ces vallées, car tout le pays est soulevé. La province constitutionnelle de Lérida se borne à cette seule place.

" Depuis la perte des forts d'Urgel, l'insurrection a gagné avec une force extraordinaire, et le pays, généralement disposé pour les révolutionnaires, forma des masses d'hommes qui se levèrent en leur faveur. La Conque de Tremp fut envahie, et le général Parena forcé de se retirer en Arragon. Le manque de troupes ne permit pas d'agir sur Urgel; et ce point - ci étant menacé par l'approche des factieux qui occupaient déjà Balaguer, peut donner une idée de la situation de nos forts, qui offrent l'image de l'abandon.

" Pendant que nous employons tous nos moyens pour pouvoir entreprendre de nouveau l'attaque de Balaguer, nous apprenons l'arrivée à Cervera des chefs *Bunagosa* et *Airados*, avec une force de deux mille hommes et trois pièces de canon. Une nouvelle bande se forma alors dans les vallées d'Urgel et quelques unes de l'Aragon et Fraga, et dans la matinée du 23 courant se dirigea sur Mequinenza. A peine en eût-on avis, qu'une colonne se porta sur ce point en toute hâte; mais elle ne put arriver à tems, et hier on reçut l'avis que le château de Mequinenza, n'ayant pu tenir que quelques heures, était tombé au pouvoir des factieux.

" D'un autre côté, Monblanch et Sierra de Lana fourmillent d'insurgés, et ce qui est encore plus déplorable, les cent malheureux braves qui occupent l'université de Cervera sont abandonnés à leur sort.

" On peut se faire une idée de l'état politique de cette province, puisqu'elle est entièrement au pouvoir des rebelles. Dans le district de la Conque de Tremp on a rétabli l'ancien système de gouvernement, avec les municipalités telles qu'elles étaient au commencement de 1820. Il en est de même du district d'Urgel. La junte de gouvernement se tient dans les forts, et prend une assistance qu'elle n'avait pas; Cervera offre le même tableau. Plusieurs communes de la province de Lérida, quoique menacées par les troupes de la capitale, se refusent à exécuter les ordres que je leur fais transmettre. Je dois ajouter enfin que les corps manquent de fonds, et qu'on ne sait comment s'en procurer; que le peu qu'on a pu réunir a été employé en approvisionnement de vivres et pour les fortifications, ce qui est également incomplet, puisqu'on ne s'est muni des premiers que pour une force de 500 hommes, et que les secondes exigent des frais énormes, car tout est en ruine.

" Dans ces circonstances, et avec la juste crainte que l'évènement de Mequinenza ne fasse étendre l'insurrection en Aragon, en supposant le doute de la prompte arrivée des secours que notre situation réclame si impérieusement, et étant absolument sans communications dans toutes les directions possibles, je croirais manquer au plus sacré de mes devoirs, si je ne portais tout ceci à la connaissance de V. Exc., avec l'empressement que le cas exige, pour qu'on puisse déterminer avec la plus grande célérité ce qui pourra être jugé convenable.

" L'officier qui part est escorté. Il pourra se faire jour par le point de Fraga, à la faveur de la colonne qui l'occupe momentanément. Peut-être le courrier d'aujourd'hui pourra-t-il aussi en profiter; les antérieurs ont tous été interceptés, et nous ne pouvons recevoir ceux des autres points.

J'ai l'honneur d'être etc.

JOSEPH CRUZ MULLER.

NOUVELLES DES FRONTIÈRES

PAMPELUNE 7 août. Une action sérieuse s'est engagée ce matin à la pointe du jour entre l'armée de la foi et les constitutionnels, à deux lieues de la ville; elle a duré jusqu'à midi. Nous entendions parfaitement la fusillade. L'armée de la Foi qui se montait, dit-on, à plus de 2000 hommes, a attaqué 8 à 900 constitutionnels; ces derniers commencèrent à avoir le dessus, et forcèrent les premières lignes des royalistes; mais ceux-ci ayant fait avancer leur réserve, finirent par repousser les constitutionnels jusque sous nos murs. La perte a été balancée de part et d'autre. Si Quesada avait eu 400 hommes de cavalerie, il eût pu entrer dans Pampelune.

Suisse.

La diète, dans sa séance du 13 août, a reçu un rapport de la société suisse à Rio-Janeiro, sur l'état de la colonie de la Nouvelle-Fribourg. Ce rapport est déposé sur le bureau.

Le député du Tessin a réclamé contre diverses assertions qu'il prétend erronées, dans le rapport sur l'inspection fédérale du contingent de son canton; il a demandé une nouvelle inspection. L'assemblée a renvoyé cette plainte à la commission militaire, pour examiner les assertions qu'elle contient.

La diète s'est ensuite occupée du règlement pour la cavalerie fédérale, qui a été pris *ad referendum* par les députés de Berne, Bas et Vaud, mais accepté par les autres cantons.

Le règlement sur les carabniers a été de même accepté par presque tous les cantons. Berne seul l'a pris *ad referendum*.

Le député de Baie étant appelé à se prononcer sur la décision du 3 août 1820 relative à la prolongation des droits d'entrée fédéraux, jusqu'à la concurrence de quatre contingents militaires, persiste, au nom de son canton, dans ses déclarations précédentes, et déclare qu'aussi longtemps qu'on considérera cette mesure comme *décision*, et non comme *concordat*, il ne pourra y adhérer. Les députés d'Underwald et des Grisons émettent une opinion semblable, et ne reconnaissent point à la diète la compétence nécessaire à une décision. L'assemblée consultée sur la question de savoir si cette résolution serait conservée au recès, se prononce pour l'affirmative.

Dans la séance du 14, la diète s'est occupée d'une note du chargé d'affaires de Sardaigne pour un traité relatif à l'établissement réciproques des ressortissans des deux états. Les députés d'Argovie, du Tessin, des Grisons et de Fribourg ont voté pour une commission; mais la majorité a décidé que la note serait prise *ad referendum*. La proposition du député du Tessin pour qu'un traité sur le même objet soit négocié avec l'Autriche, pour les états Lombardo Vénitiens, a eu le même sort.

La commission chargée de l'examen du concordat sur l'extradition et le jugement des criminels, fait son rapport. Elle propose de rester à cet égard sous le régime de l'ancien concordat de 1809, et de faire abstraction des nouveaux projets. On sait que cet acte statue l'extradition en faveur du canton où le crime le plus grave a été commis. La diète a adhéré à ces conclusions; les députés de Soleure, Argovie, Vallais, Fribourg, Grisons et Zurich, le prennent *ad referendum*.

La proposition de Fribourg pour négocier un traité avec les royaumes de Bavière et de Wurtemberg sur l'extradition des criminels, a été appuyée par les députés de Vaud et du Tessin, mais elle a été rejetée. — Il n'y a pas eu de séance le 15.

Dans la séance du 19, un double rapport a été présenté à l'assemblée par la commission de commerce. L'un, rédigé au nom de la majorité, par M. le conseiller Hürzel, propose l'application du système de libre échange, et expose les motifs qui paraissent devoir forcer la Suisse à renoncer à ce système de *commerce libre* qu'elle a observé jusqu'ici vis-à-vis d'états qui ne croient plus devoir le reconnaître eux-mêmes. Cependant ce changement dans les principes commerciaux de la Suisse serait restreint et subordonné aux règles d'une sage convenance. Un tarif de droits d'entrée sur les produits du sol et de l'industrie est en conséquence proposé. Leur perception aurait lieu soit par les bureaux qui existent, soit par les soins des cantons frontières. Le produit de la taxe des vins serait versé dans la caisse des cantons consommateurs, et celui des autres taxes réparti entre tous les cantons d'après l'échelle des contingens fédéraux en argent.

Le second rapport, présenté par un membre de la commission qui n'a pu partager l'opinion des autres, M. Braun, est absolument négatif. Il s'occupe d'abord à rechercher si le but et les avantages qu'on a en vue seraient réellement obtenus par les mesures qu'on propose. Il développe ensuite les désavantages qui doivent résulter de toute entrave que la Suisse s'imposerait-elle-même dans la liberté du commerce, et il conclut à ce que la diète refuse le projet proposé, comme devant produire les résultats les plus déplorables.

La discussion sur ces deux rapports a été entamée dans la séance du 20. La moitié des députations, à peu-près, a voté ce jour-là; la discussion sera continuée le 21.

— Une députation du consistoire de l'église réformée du Pays de Gex s'est adressée aux cantons évangéliques afin d'obtenir des secours pour la construction d'un temple réformé à Ferney. Les souscriptions reçues jusqu'à ce jour s'élèvent à fr. 12472 de France; il manque encore 6 mille francs.

POST-SCRIPTUM.

Les nouvelles de Paris du 18 nous apprennent la clôture de la session de 1822. Les 5 pour cent étaient cotés le 17, à 93 fr. 50 c.

Des lettres de Vienne annoncent que l'empereur Alexandre quitte Pétersbourg le 23 août, et arrivera le 7 septembre à Vienne, en passant par Varsovie. Le congrès des monarches, après une entrevue préparatoire des ministres de cabinet, sera ouvert à Vérone le 1^{er} octobre. La cour d'Autriche passera peut-être la plus grande partie de l'hiver en Italie.

Des nouvelles de Corfou, reçues par la voie de Trieste, appor-

tent des lettres d'Argos jusqu'au 22 juillet. Celles-ci annoncent que la frégate américaine la *Constitution* a débarqué au mois de juin, dans l'île d'Hydra, un agent des Etats-Unis d'Amérique, qui est immédiatement parti pour Corinthe, et y a conclu le 16 juillet, avec le sénat, un traité qui déjà a été envoyé à Washington pour y être ratifié. D'après ce traité, les grecs céderaient pour vingt ans aux Etats-Unis de l'Amérique septentrionale l'île de Milo dans l'Archipel, et recevraient en échange de l'argent et des armes. On sent combien un traité de ce genre aurait d'influence sur la cause des grecs.

Les lettres de Londres du 14 donnent plusieurs détails sur l'enquête du *Coroner* faite dans la maison de campagne de lord Londonderry, à Nort-Cray.

A l'arrivée du Jury, le corps du marquis était encore couvert d'une robe de chambre et étendu par terre à l'endroit où il était tombé. On y voyait une partie du sang qui avait coulé de sa blessure.

Deux témoins ont été entendus, Mlle. Robinson, femme de chambre de la marquise, et le docteur Bankhead.

Les dépositions de Mlle Robinson roulent sur diverses questions incohérentes que le marquis de Londonderry lui avait faites lorsqu'elle lui avait apporté son déjeuner. Il lui demanda pourquoi Milady n'était pas venue le voir, et cependant la marquise était restée avec lui la nuit, dans la chambre à coucher commune. Il prétendit que, dans son déjeuner, on avait oublié le beurre, quoiqu'il y en eût comme à l'ordinaire sur le plateau. Il parlait d'un ton aigre qui ne lui était pas ordinaire. En voyant la femme de chambre parler à la marquise, il s'écria: "Il y a une conspiration contre moi!" et fit chercher avec anxiété le docteur Bankhead.

Le marquis et la marquise s'étant levés, entrèrent chacun dans leur cabinet de toilette. Le témoin, ayant remarqué le mouvement rapide avec lequel le marquis passa dans le sien, fit aussitôt entrer le docteur qui attendait à la porte, et au même instant le docteur s'écria: "Oh! mon Dieu!" et le témoin le vit tenant le marquis dans ses bras et le posant ensuite par terre; le témoin vit encore le sang couler et le canif à manche d'ivoire dans la main droite du marquis.

Le docteur déclare qu'étant arrivé à North-Cray, le samedi 11, à 7 heures du soir, il apprit que le marquis n'était pas sorti de son lit de toute la journée, et, sans entrer dans la salle à manger où la famille était à table, il monta droit à la chambre à coucher. Le marquis eut l'air de le regarder d'un œil soupçonneux. Il lui reprocha vivement de ce qu'il était monté tout droit dans sa chambre, et il lui dit bientôt après que son air grave lui paraissait annoncer qu'il s'était passé quelque événement fâcheux. "J'ai des raisons, ajouta-t-il, pour être soupçonneux; mais je suis persuadé que vous seriez le dernier homme du monde qui voudrait nuire à ma famille." Il parut au docteur dans un état d'illusion mentale. Le docteur lui prescrivit quelques remèdes et resta avec lui la nuit et la matinée du dimanche.

L'incohérence de ses discours et la singularité de ses manières continuèrent à exciter des alarmes. Le docteur revint le dimanche au soir, et coucha dans une chambre très voisine. Lundi 13, à 7 heures du matin, la femme de chambre dit au docteur que le marquis désirait le voir de suite. Le docteur entra dans la chambre à coucher, et n'y voyant pas le marquis le suivit dans son cabinet de toilette. Il l'aperçut tourné vers la croisée qui était vis-à-vis la porte d'entrée, et ayant le visage levé vers le plafond. Sans se tourner, le marquis lui dit: "Blankhead, laissez-moi combler dans vos bras: tout est fini." Croyant qu'il évanouissait, le docteur accourut et le prit dans ses bras. Au moment où il tomba, il aperçut le petit couteau fermement retenu dans la main droite et tout couvert de sang. Le sang sortait en torrens comme d'un arrosoir. Le docteur ne pouvant soutenir le poids de son corps fut obligé de le laisser tomber vers la terre. La nature de la blessure étoit telle qu'elle a dû produire une mort instantanée. Le docteur est certain que le marquis n'a pas survécu une minute à la blessure; il n'a pas proféré un seul mot après ceux qu'il lui adressa.

Le *Times* assure que le lord Londonderry aurait eu une querelle violente avec le roi, vendredi matin, à son audience de congé.

Le *Courrier* paraît donner l'explication de ce bruit fâcheux. Le roi, dit-il, s'aperçut, dans l'audience du vendredi, que le marquis de Londonderry éprouvait des symptômes qui indiquaient un dérangement d'esprit; sa conversation était tout-à-fait étrange et incohérente. Le roi écrivit sur-le-champ à lord Liverpool pour lui communiquer ses craintes et pour le prier de faire surveiller les démarches du marquis, sans que cependant celui-ci put s'en apercevoir.

MIEVILLE Rédacteur.

Avis officiels et juridiques concernant le Canton de Vaud.

— Le conseil d'état a nommé Monsieur D. E. Couvren, de Vevey, membre du grand conseil et ancien conseiller d'état, pour remplir les fonctions de censeur, établies par la loi du 14 mai 1822 sur la presse. En conséquence, les personnes dont les ouvrages, d'après l'art. 1^{er} de cette même loi, sont soumis à la censure, avant de pouvoir être livrés à l'impression, devront

présenter leurs écrits à l'examen de Monsieur D. E. Couvren à Vevey. Donné à Lausanne, le 20 août 1822.
Chancellerie du Conseil d'Etat.
 — Le département de justice et police du canton de Vaud, donne avis que par jugement du 18 août courant, le tribunal du district de Lavaux a décidé qu'une enquête serait faite pour constater l'absence du sieur Jean-Aimé-Philippe Genta, précédemment domicilié à Corsier, district de Vevey, né le 21 janvier 1779 et bourgeois dudit Corsier. Ce jugement préparatoire est rendu public, conformément à l'article 40 du code civil. Lausanne le 20 août 1822.
Secrétairerie du département de Justice et Police.

— Le département de justice et police du canton de Vaud, donne avis que par jugement du 18 juillet 1822, le tribunal du district de Lausanne a décidé qu'une enquête serait faite pour constater l'absence du sieur Jean-Etienne-François Baud, précédemment domicilié à Lausanne, fils de Pierre François Baud, bourgeois de Romanel. — Ce jugement préparatoire est rendu public, conformément à l'art. 40 du code civil. Lausanne le 31 juillet 1822.
Secrétairerie du Département de Justice et Police du Canton de Vaud.

— Trois gages d'étudiants devant être vacants au 1^{er} octobre, MM. les étudiants, qui sont dans l'intention de les demander, sont invités à se faire inscrire, par lettre ou autrement, chez le recteur de l'académie avant le 23 septembre. Lausanne 21 août 1822.
Gillieron, recteur.

— Le tribunal du district d'Yverdon a trouvé qu'à raison de la chévie valeur des effets délaissés par Jeannette fille de Samuel Combet, de Champvent, ci-devant domiciliée à Yverdon, il n'y avait pas lieu à procéder à la liquidation de sa succession dans les formes usitées pour les décrets ordinaires, à moins que quelqu'un de ses créanciers n'en fasse la demande au greffe, d'ici au 31 courant, et ne prenne l'engagement d'en supporter les frais. Donné à Yverdon le 9 août 1822. Pour le président absent, C. Percelet, juge.
C. Corvejon, greffier.

— Le président du tribunal du district d'Echallens. — David et Jeanne Freymond, de Pailly, co-héritiers de Susanne Freymond, ayant demandé et obtenu l'ordonnance de discussion de leurs biens; tous ceux qui prétendent y avoir des droits, sont sommés, sous peine de forclusion, de produire leurs titres accompagnés du soutien sermental, devant la commission nommée pour opérer cette discussion, sur l'un des lundis 26 courant, 2 et 9 septembre prochain, à la maison commune d'Echallens, dès les 9 heures du matin à trois heures de l'après midi. Donné pour être inséré trois fois dans la Gazette de Lausanne, ce 16 août 1822.
E. Jaquier, greffier.

— Marie Brot, originaire de Lausanne et Vuarrens, veuve d'Antoine Chanson, de Vufflens-la-ville et Moiry, décédée au susdit Vufflens le 20 avril dernier. Les parents de la dite qui au aient quelques prétentions sur le peu d'effets qu'elle a laissés, sont invités à faire inscrire leurs prétentions au greffe de la justice de paix du cercle de Saliens, dans le terme d'un mois à partir d'aujourd'hui. Pas-é ce terme, les municipalités des susdites communes se chargeront des dits effets pour se récupérer des assistances qu'ils ont livrés à la susdite Chanson née Brot. Donné pour être inséré à trois reprises sur la Gazette de Lausanne pour la connaissance des intéressés.
H. Vougez, syndic.

— La place de régent de l'école des garçons à la Tour de Peils étant vacante, les aspirans à cette place sont avertis que l'examen se fera dans la maison commune dudit lieu, le 23 septembre, à 9 heures du matin, et qu'ils doivent envoyer leurs papiers, huit jours d'avance, au ministre suffragant de cette paroisse. Fonctions: celles des régens de campagne. Bénéfices: 266 francs, compris 56 francs pour bois de chauffage, un logement, une vigne et deux jardins. Point de journée aux aspirans.
H. Vougez, syndic.

— La régence de Corcelles sur Conciez se trouvant vacante, l'examen pour la pourvue de cette place aura lieu le mercredi 11 septembre prochain, à 8 heures du matin, à la maison commune du dit lieu. Les aspirans sont invités à envoyer leurs papiers, huit jours d'avance, au pasteur de la paroisse de Conciez. Fonctions: celles des régens de campagne. Pension: L. 120 en argent, 6 sacs de moût, qui seront payés au prix moyen du premier mardi de janvier et du premier mardi de juillet au marché d'Yverdon, un bon logement, un jardin de la contenance d'environ deux quartrons, un rabilonage, autour de la fontaine et du bois en suffisance pour l'affouage du régent, ainsi que pour le chauffage de la chambre d'école.
Gréffe Municipal.

— La municipalité de Rossinière offrira, par voie d'enchères publiques, le mardi 17 septembre prochain, après midi, la maison de commune, auberge à pied et à cheval, pour le terme de quatre ans, et les montagnes de la commune pour le terme de trois ans. Rossinière, le 19 août 1822.
Gréffe Municipal.

— Le samedi 14 septembre 1822, à la maison commune au Sentier, la municipalité du Chenit fera miser publiquement, pour le terme de six ans et aux conditions qui seront préalablement lues, la ferme de la montagne dite de Mézery, pour l'élevage de 55 vaches et les suivans.
D. Aubert, secrétaire.

— Le samedi 14 septembre, environ midi, à la maison de commune, la municipalité de Champagne offrira par mises publiques, à Penclère, pour 3 ans, à commencer au 1^{er} janvier 1823, la forge de cette commune avec les outils nécessaires à un mare hal, logement et jardin. L'échute en sera donnée sous les conditions qui seront lues avant la mise. Champagne le 18 août 1822.
Bandet, secrét. mun.

— Le 26 août courant, la municipalité de Perroy fera miser son cabaret avec un pré et droit de boucherie, sous les conditions qui seront lues à la maison commune, à dix heures du matin, pour trois ou six ans. Perroy le 13 août 1822.
Perrier, secrét.

— A raison de la solennité du Jeûne, la foire de Morges du 4 septembre 1822 est renvoyée au mercredi 11 du dit mois.
S. Pache, secrét.

— La place de maître des basses-œuvres du district de la Vallée étant vacante, ceux qui voudront y prétendre doivent se faire inscrire à la secrétairerie ou conseil de santé. Outre les émolumens que doivent lui payer les particuliers qui l'emploient, les trois communes qui composent la Vallée lui font 64 francs par an et lui fournissent un logement.
Dellient, secrét.

— A vendre cent cuirs secs, à 9 batz la livre. S'adresser, au greffe de la municipalité, à Lausanne.

Avis juridiques étrangers au Canton de Vaud.

— Le bénéfice d'inventaire ayant été accordé aux héritiers de feu sieur Auguste Moumer, originaire de Carnier canton de Neuchâtel, en son vivant procureur en droit, domicilié à St. Amier; tous ses créanciers ainsi que ses débiteurs, sont sommés d'indiquer, par écrit, leurs prétentions ou leurs revendications, appuyées d'assertions légales au greffe baillival soussigné, jusqu'au 14 septembre prochain, sous peine de forclusion. Donné, avec permission baillivale, à Courcouron le 29 juillet 1822.
Belrichard, not. Greffe baillival de Courtelary.

— M. le lieutenant d'avoyer et juge civil de la préfecture de Berne ayant accordé à la veuve de feu M. Marc-Auguste Veyre, de Moudon, canton de

Vaud, en son vivant négociant, domicilié à Berne, bénéfice d'inventaire de sa succession, jusqu'au 10 octobre prochain; tous les créanciers quelconques du défunt, ainsi que ceux qui lui seraient redevables, sont sommés par le présente, les premiers, sous peine de forclusion perpétuelle; les derniers sous leur propre responsabilité, d'intervenir avec leurs réclamations bien constatées et avec leurs indications fidèles, jusqu'au susmentionné terme fatal, au greffe de la préfecture de Berne soussigné. Berne le 7 août 1822.
Greffe de la préfecture de Berne.

Avis divers.

— Le tirage de la première classe de la troisième loterie, en faveur des gens émigrés du canton de Vaud, aura lieu le lundi 2 septembre prochain, on peut s'en procurer des billets chez les divers collecteurs.

— La maison Martin Burdin aîné et Comp., de Chambéry, (Savoie), l'honneur d'annoncer à MM. les amateurs d'embellissements et améliorations agricoles, que, venant de faire imprimer un nouveau catalogue, elle en a établi le dépôt pour la Suisse, savoir: à Genève, chez M. Paschoud, libraire; à Lausanne, chez M. Hignou, libraire; à Berne, chez M. Bourgoier, libraire, ou l'on peut se le procurer pour quatre batz. Ledit catalogue indique les prix fixes de tous les différens végétaux tant exotiques, qu'indigènes, que l'on trouve dans ses établissemens, tels qu'en arbres fruitiers toutes les principales et meilleures espèces, en individus non-seulement de bonne force, mais encore d'une beauté et vigueur extrême. Tous les principaux arbres et arbustes d'ornement qu'elle vend à prix extrêmement modérés, tels que tulipiers de Virginie, copalme Orient, bouleaux de Fiènes et érables d'Amérique, magnoliers à grandes fleurs et autres, hêtres pourpres, &c.; une très-riche collection des plus beaux arbres verts, élevés en vases, et qu'elle fait venir en motte, ce qui en assure le succès; une collection de rosiers, renfermant jusqu'aux plus belles espèces du Mexique. En plantes exotiques 72 espèces, tant en Poënia de la Chine qu'en Camellia du Japon, 25 de Dahlia, 40 d'Azarea, trente-trois de Knododendrum, nonante cinq de Geranium &c. Observent que dans les genres ci-dessus y sont généralement comprises les magnifiques et peccs cultivées en Angleterre, dont plusieurs sont encore extrêmement rares. En oignons et griffes de fleurs, les espèces et variétés les plus exquises de tulipes su-fines panachées, tant à fond blanc qu'à fond jaune et bizarre, jacinthes, renoncules et anémones de différens ordres, lys, iris, amaryllis, &c. Les prix de tous les différens articles sont fixés par le dit catalogue pour cette automne et jusqu'à la fin du printemps prochain. MM. les amateurs qui desient se mettre en correspondance avec l'aité maison, sont priés de lui écrire directement à son adresse (voie de la poste), elle aura soin de leur envoyer, franco, lorsqu'ils lui en feront la demande, un nouveau catalogue, et elle s'empresera de répondre ponctuellement à toutes les demandes qu'ils voudront bien lui faire.

— L'ancien grand hôtel royal de Mathieu Baccala, à Milan, déjà connu avant-gesement, vient d'être reconstruit, rendu plus commode et plus élégant, et augmenté de plus de quarante belles chambres, toutes séparables. On y trouve des voitures pour la ville et pour la promenade; des bains, et tout ce qu'un étranger peut désirer dans un hôtel bien organisé.

— Un jeune ministre de 29 ans, desiant se perfectionner dans la langue française, souhaite d'avoir une place d'instituteur dans le pays de Vaud, il s'engageait à enseigner l'allemand, le latin, le grec, les mathématiques, l'histoire, la géographie et la musique. S'adresser, pour plus amples renseignements, au 2^e étage, maison Gaudin N^o. 10, en St. Laurent, à Lausanne.

— On demande, pour une ville du midi de la France, une institutrice qui, outre les connaissances ordinaires, soit particulièrement forte sur la musique et le dessin. S'adresser à M. le maisonneur Fraux, à Lausanne.

— Pour une maison de ce canton, faisant le commerce d'épiceries en gros, on demande pour apprenti un jeune homme de la Suisse allemande, possédant une belle écriture. S'adr. à M.M. Delessert, Will et C^o. à Olchy.

— On desire placer un jeune homme du canton de Vaud, âge de 17 ans, pour apprenti cuisinier, dans une auberge du premier rang. S'adresser au capitaine Monneron, au café, à Yverdon.

— L'horic de M. Joseph alié Bocion, fera miser le lundi 9 septembre prochain et jours suivans, à 9 heures du matin, à l'Abbaye de St. Sulpice, à une lieue de Lausanne, près de la route de Morges, les objets désignés: 1^o un atelier de fondeur, composé de trois tours, cinq étaux, trois soufflets de forge, différens chassis à mouler, en fer, des modèles en plomb et divers outils; 2^o deux pompes à feu, non finies; 3^o environ 120 cylindres de fer fondu, de 15 pouces de diamètre, sur 2 pieds de longueur; 4^o environ cent canons de fusil, préparés pour tuyaux de fontaine; 5^o le modèle d'une machine à vapeur; 6^o une grande meule pesant 900 livres; 7^o enfin, une partie de vieux fer et fonte, et d'autres objets trop longs à détailler.

— Le sieur Louis Jencel, à Villars-Lussery, offre à vendre ses fonds de terre, dans une belle position, et consistant environ 10 poses de pré, champ et jardin, avec une maison.

— Le 15 octobre prochain, en maison commune de Bassins, il sera procédé, par mises publiques, à la vente de la montagne de la Chaumette, sise au dessus du village de Bassins, district de Nyon. Cette montagne, l'une des plus basses, a une maison entourée de 55 à 60 poses de belle prairie, formant un plateau. S'adresser, pour les conditions, à M. le notaire Marthez, à Nyon.

— A vendre ou à louer de suite une jolie maison de deux étages, contenant plusieurs pièces, avec remise et écurie, jardin et vigne, à 3/4 de lieue de Neuchâtel, propre pour des étrangers, à la portée des pensons et des maîtres de musique; la maison domine la plus belle vue du lac et des Alpes. S'adresser à M. Ab. H. Hinzely, négociant, à Neuchâtel.

— On demande un bassin en pierre, d'environ demi char, de 3 pieds 1/2 d'hauteur, bien évasé en haut, c'est-à-dire, plus long et large de vuide en haut qu'en bas. S'adresser à F. Perrier, à Perroy près de Rolle.

— A vendre un excellent presseur, à vis en fer et balancier, qui n'a fait que trois pressurées. S'adresser à M. Delachaux, à Yverdon.

— On offre une place dans une bonne calèche, pour aller à Berlin et St. Pétersbourg en poste, à frais communs, à partir dans la première huitaine d'octobre prochain. S'adresser à MM. Gaudier et Comp., à Lausanne.

— Du 25 au 30 août, il partira deux voitures pour Londres; une dite pour l'Italie, Milan, Florence & Rome. S'adresser à Samuel Emery, maître voiturier, rue St. Pierre, à Lausanne, qui continue à faire partir tous les 15 et 30 de chaque mois une voiture pour Paris.

— Pour fin courant, Christian Kiener partira lui-même avec sa voiture pour Hambourg et Luback. S'adresser à lui directement rue des grands greniers, N^o. 48, à Berne.

— Du 20 au 24 août fixe, il partira une bonne voiture pour Basle et Francfort-sur-Mein; il en partira trois dites à la fin du mois ou les premiers jours de septembre, savoir: la 1^{re} pour Hambourg et Luback; la 2^e pour Leipzig, Dresde et Berlin; la 3^e pour Milan et Florence; dans chaque il y a encore des places à donner. S'adresser à François Delavaux, maître voiturier, rue d'Etraz, à Lausanne, qui continue à faire partir tous les 1^{er} et 15 de chaque mois une voiture pour Paris.

— A vendre, au Bois-de-fey près La Sarra, une paire de chiens courans, aux trois couleurs, du premier ordre. S'adresser au propriétaire.